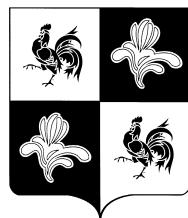


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



19 novembre 2007

---

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**relative à la réaffirmation de la solidarité indéfectible  
entre les communes bruxelloises et les communes périphériques  
dites « à facilités », à la nécessaire nomination des bourgmestres  
des communes à facilités ainsi qu'à l'organisation  
d'une consultation populaire demandant  
le rattachement à la Région bruxelloise**

déposée par Mmes Caroline PERSOONS,  
Anne-Sylvie MOUZON et M. André du BUS de WARNAFFE

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la réaffirmation de la solidarité indéfectible entre les communes bruxelloises et les communes périphériques dites « à facilités », à la nécessaire nomination des bourgmestres des communes à facilités ainsi qu'à l'organisation d'une consultation populaire demandant le rattachement à la Région bruxelloise**

---

Le Parlement francophone bruxellois,

Considérant que la conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale qui, lors de sa réunion du 7 novembre dernier, a associé les six bourgmestres des communes à facilités de la périphérie bruxelloise;

Considérant qu'à cette occasion, les vingt-cinq bourgmestres ont adopté la déclaration suivante :

« Les vingt-cinq bourgmestres rappellent :

- que les habitants des communes à facilités et des autres communes de la périphérie bruxellois sont victimes dans de nombreux domaines, d'une attitude discriminatoire de la Région flamande qui a pour résultat de vider les facilités de leur contenu;
- que cette attitude empêche le bon fonctionnement et la saine gestion d'une commune, par exemple, en ne nommant pas – sans justification – quatre bourgmestres sur six;
- que, par ailleurs, la Région flamande refuse toujours de ratifier la Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales qui a été signée le 31 juillet 2001 par la Belgique;
- que, dans le cadre de la négociation en cours, toute remise en cause de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde sur le plan électoral et judiciaire ne peut s'envisager sans une consultation préalable de la population, commune

par commune, sur l'alternative suivante : « maintenir les six communes à facilités en Région flamande ou rejoindre la Région bilingue de Bruxelles-Capitale »;

- que le résultat de cette consultation sera contraignant pour toutes les parties;
- que cette consultation est l'expression d'un droit démocratique auquel les vingt-cinq bourgmestres rappellent leur attachement.

Les vingt-cinq bourgmestres exigent le respect de la démocratie et la nomination rapide des quatre bourgmestres légitimement élus et rappellent leur attachement aux droits démocratiques, électoraux, judiciaires et culturels de tous les habitants des communes entourant Bruxelles. »;

Vu l'arrêté ministériel flamand du 14 novembre refusant la nomination des bourgmestres de Wezembeek-Oppem, Crainhem et Linkebeek;

Soutient la déclaration des vingt-cinq bourgmestres du 7 novembre dernier;

Demande le respect de la démocratie et la nomination des quatre bourgmestres des communes à facilités légitimement élus en octobre 2006.

Caroline PERSOONS  
Anne-Sylvie MOUZON  
André du BUS de WARNAFFE